

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

#### 1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Oxyde nitrique (0,0001 % à 0,28 %) Azote  
 Code du produit : SG-2002-00297

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Gaz d'essai/Gaz d'étalonnage.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Air Liquide USA LLC et ses filiales  
 9811 Katy Freeway, Suite 100  
 Houston, TX 77024 - É.-U.  
 Tél : 1 800 819-1704  
[www.us.airliquide.com](http://www.us.airliquide.com)

#### 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro en cas d'urgence : CHEMTREC : 1-800-424-9300

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (SGH-É.-U.)

Gaz comprimé H280

Texte intégral des phrases H : consulter la section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage SGH-É.-U.

Pictogrammes de danger (SGH-É.-U) :



GHS04

Terme d'avertissement (SGH-É.-U) :

Avertissement

Mentions de danger (SGH-É.-U)

: H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
 OSHA-H01 - Peut déplacer l'oxygène et provoquer une asphyxie rapide

Conseils de prudence (SGH-É.-U)

: P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité  
 P271 - Utiliser le produit à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé seulement  
 P280 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage  
 P304+P340 - En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position dans laquelle elle peut respirer à son aise  
 P308+P313 - En cas d'exposition avérée ou soupçonnée : obtenir des soins médicaux  
 P403 - Entreposer dans un endroit bien aéré  
 P501 - Éliminer le contenant et son contenu conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale  
 CGA-PG02 - Protéger de la lumière directe du soleil lorsque la température ambiante dépasse 52°C (125°F)  
 CGA-PG05 - Utiliser un dispositif anti-refoulement dans les conduites  
 CGA-PG06 - Fermer le robinet après chaque utilisation ou épuisement du contenu du cylindre  
 CGA-PG10 - Utiliser uniquement avec un équipement évalué pour la pression du cylindre  
 CGA-PG14 - S'approcher prudemment de la zone où une fuite est soupçonnée  
 CGA-PG21 - Ouvrir lentement le robinet

#### 2.3. Autres dangers

Aucun autre renseignement disponible

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U)

Sans objet

### SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Sans objet

# Oxyde nitrique (0,0001 % à 0,28 %) Azote

## Fiche de données de sécurité

en conformité avec le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 mars 2012 / Réglementation

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification (SGH-É.-U.)
Azote	(N° CAS) 7727-37-9	99,72 à 99,9999	Gaz comprimé, H280
Oxyde nitrique	(N° CAS) 10102-43-9	0,0001 à 0,28	Gaz ox. 1, H270 Gaz comprimé, H280 Tox. aiguë 1 (Inhalation: gaz), H330 Corr. cutanée 1B, H314 STOT SE 2, H371

Texte intégral des phrases H : consulter la section 16

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins après une inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position dans laquelle elle peut respirer à son aise. En cas de malaise, consulter un médecin.
- Premiers soins en cas de contact avec la peau : Effets indésirables non prévus résultant de l'utilisation de ce produit.
- Premiers soins en cas de contact avec les yeux : Effets indésirables non prévus résultant de l'utilisation de ce produit.
- Premiers soins en cas d'ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes et lésions résultant d'une inhalation : Peut déplacer l'oxygène et provoquer une asphyxie rapide.
- Symptômes et lésions résultant d'un contact avec la peau : Effets indésirables non prévus résultant de l'utilisation de ce produit.
- Symptômes et lésions résultant d'un contact avec les yeux : Effets indésirables non prévus résultant de l'utilisation de ce produit.
- Symptômes et lésions résultant d'une ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.
- Symptômes et lésions résultant d'une administration intraveineuse : Inconnus.
- Symptômes chroniques : Effets indésirables non prévus résultant de l'utilisation de ce produit.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise, consulter un médecin. En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre les incendies environnants.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : Ce produit n'est pas inflammable.
- Risque d'explosion : Ce produit n'est pas explosif. Les contenants fermés exposés à la chaleur peuvent accumuler de la pression et éclater, propager un incendie et augmenter le risque de brûlures et de blessures.
- Réactivité : Aucune connue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Consignes de lutte contre les incendies : En cas d'incendie : Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance en raison du risque d'explosion. Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.
- Protection durant la lutte contre l'incendie : Vêtements et équipements de protection standard (par ex.: appareil respiratoire autonome) pour les pompiers. Ne pas pénétrer dans une zone d'incendie sans porter un équipement protecteur adéquat, y compris un appareil respiratoire.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures d'ordre général : Assurer une ventilation appropriée.

#### 6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

- Équipement de protection : Porter un équipement de protection cohérent avec le plan d'intervention d'urgence de l'installation.
- Procédures d'urgence : Quitter la zone à risque par la sortie la plus proche et la plus sécuritaire. Fermer les portes et les fenêtres des locaux adjacents. Garder les contenants fermés. Identifier la zone présentant des risques. Colmater les zones basses. Rester en amont du vent.

#### 6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

- Équipement de protection : Vêtements et équipements de protection standard (par ex. : appareil respiratoire autonome) pour les pompiers. Fournir une protection adéquate à l'équipe de nettoyage.

# Oxyde nitrique (0,0001 % à 0,28 %) Azote

## Fiche de données de sécurité

en conformité avec le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 mars 2012 / Réglementation

Procédures d'urgence : Évacuer la zone et en restreindre l'accès. Ventiler la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite s'il est sécuritaire de le faire.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Essayer d'arrêter la fuite s'il est sécuritaire de le faire.

Méthodes de nettoyage : Éliminer ce matériau et son contenant conformément à la réglementation locale.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Autres risques découlant de la transformation : Contenant sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Utiliser un équipement évalué pour la pression du cylindre. Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque le cylindre est vide.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité. Utiliser le produit à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé seulement.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation applicable.

Conditions de stockage : Ne pas exposer à des températures dépassant 52°C (125°F). Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Protéger le cylindre contre les dommages matériels. Ranger dans un endroit bien ventilé.

Produits incompatibles : Aucun connu.

Matières incompatibles : Aucune connue.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde nitrique (0,0001 % à 0,28 %) Azote		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
Azote (7727-37-9)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
Oxyde nitrique (10102-43-9)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	30 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	25 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : S'assurer que l'exposition est en deçà des valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Vérifier périodiquement les systèmes sous pression afin de détecter d'éventuelles fuites. Utiliser des détecteurs d'oxygène lorsque des gaz asphyxiants peuvent être libérés. Envisager l'établissement d'un système de permis de travail notamment pour les travaux d'entretien.

Protection des mains : Porter des gants de travail pendant la manipulation des contenants de gaz. 29 CFR 1910.138 : Protection des mains.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. 29 CFR 1910.133 : Protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adaptés, par ex. : - sarraus de laboratoire, combinaisons ou vêtements résistants au feu.

Protection des voies respiratoires : Aucune protection nécessaire durant les activités normales et habituelles. Voir les sections 5 et 6.

Protection thermique : Aucune protection nécessaire durant les activités normales et habituelles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Consulter la réglementation locale relative à la restriction des émissions dans l'atmosphère. Consulter la section 13 pour connaître les méthodes précises de traitement des gaz résiduels.

Autres informations : Porter des chaussures de sécurité pendant la manipulation des contenants. 29 CFR 1910.136 : Protection des pieds.

# Oxyde nitrique (0,0001 % à 0,28 %) Azote

## Fiche de données de sécurité

en conformité avec le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 mars 2012 / Réglementation

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Aspect	: Gaz clair et incolore.
Masse moléculaire	: Non applicable aux mélanges gazeux.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Odeur irritante/piquante
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle =1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solides, gaz)	: Voir les sections 2.1 et 2.2
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative, gaz	: Semblable à l'air
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage octanol-eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage octanol-eau (Log Kow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Sans objet - non inflammable.
Propriétés oxydantes	: Aucune.
Limites d'explosibilité	: Sans objet - non inflammable

#### 9.2. Autres informations

Aucun autre renseignement disponible

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune connue.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions d'entreposage et de manipulation prescrites (voir la section 7).

#### 10.5. Matériaux incompatibles

Aucun connu.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non évalué

#### Azote (7727-37-9)

Inhalation par les rats CL50 (ppm)	820 000 ppm/4h
------------------------------------	----------------

# Oxyde nitrique (0,0001 % à 0,28 %) Azote

## Fiche de données de sécurité

en conformité avec le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 mars 2012 / Réglementation

<b>Oxyde nitrique (10102-43-9)</b>	
Inhalation par les rats CL50 (ppm)	57,5 ppm/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non évalué
Lésions oculaires graves/irritation	: Non évalué
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non évalué
Mutagénicité des cellules germinales	: Non évalué
Cancérogénicité	: Non évalué
Toxicité pour la reproduction	: Non évalué
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	: Non évalué
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	: Non évalué
Danger d'aspiration	: Non évalué
Symptômes et lésions résultant d'une inhalation	: Peut déplacer l'oxygène et provoquer une asphyxie rapide.
Symptômes et lésions résultant d'un contact avec la peau	: Effets indésirables non prévus résultant de l'utilisation de ce produit.
Symptômes et lésions résultant d'un contact avec les yeux	: Effets indésirables non prévus résultant de l'utilisation de ce produit.
Symptômes et lésions résultant d'une ingestion	: L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.
Symptômes et lésions résultant d'une administration intraveineuse	: Inconnu.
Symptômes chroniques	: Effets indésirables non prévus résultant de l'utilisation de ce produit.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucun autre renseignement disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Azote (7727-37-9)</b>	
Persistance et dégradabilité	Aucun dommage écologique résultant de l'utilisation de ce produit.

<b>Oxyde nitrique (10102-43-9)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non applicable aux gaz inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Azote (7727-37-9)</b>	
Coefficient de partage octanol-eau (Log Pow)	Non applicable aux gaz inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Aucun dommage écologique résultant de l'utilisation de ce produit.

<b>Oxyde nitrique (10102-43-9)</b>	
Coefficient de partage octanol-eau (Log Pow)	Non applicable aux gaz inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Azote (7727-37-9)</b>	
Écologie - sol	Aucun dommage écologique résultant de l'utilisation de ce produit.

<b>Oxyde nitrique (10102-43-9)</b>	
Écologie - sol	En raison de sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable.

### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucun effet connu résultant de l'utilisation de ce produit.

Effet sur le réchauffement climatique : Aucun dommage écologique connu résultant de l'utilisation de ce produit.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Si nécessaire, contacter le fournisseur pour obtenir de l'aide. Ne pas déverser dans tout endroit où son accumulation pourrait s'avérer dangereuse. Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.

# Oxyde nitrique (0,0001 % à 0,28 %) Azote

## Fiche de données de sécurité

en conformité avec le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 mars 2012 / Réglementation

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Se référer au fascicule P-63 « Élimination des gaz » de la CGA disponible à l'adresse : [www.cganet.com](http://www.cganet.com) pour obtenir des conseils sur les méthodes d'élimination adéquates.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

En conformité avec le DOT (département des Transports)

Description du document de transport : UN1956 Gaz comprimé, n.o.s. (azote, oxyde nitrique), 2.2  
UN-No.(DOT) : UN1956  
Désignation officielle de transport : Gaz comprimé, n.o.s.  
Classes de risques du département des Transports (DOT) : 2.2 - Classe 2.2 - gaz comprimé non inflammable 49 CFR 173.115  
Étiquettes de danger (DOT) : 2.2 - Gaz non inflammable



Symboles DOT : G - Identifie les noms officiels d'expédition nécessitant un nom technique  
DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : 306;307  
DOT Emballage non vrac (49 CFR 173.xxx) : 302;305  
DOT Emballage vrac (49 CFR 173.xxx) : 314;315  
DOT Limitations quantitatives Passager avion/train (49 CFR 173.27) : 75 kg  
DOT Limitations quantitatives Cargo avion/train (49 CFR 175.75) : 150 kg  
DOT Emplacement d'arrimage : A - le matériau peut être entreposé « sur pont » ou « sous pont » sur un navire de charge et un navire à passagers.

### Autres informations

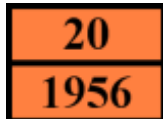
Autres informations : Aucun renseignement supplémentaire disponible.

### ADR

Description du document de transport : UN 1956, 2.2, (E)  
Classe (ADR) : 2 - Gaz  
Numéro d'identification du risque (No. Kemler) : 20  
Code de classification (ADR) : 1A  
Étiquettes de danger (ADR) : 2.2 - Gaz comprimé non inflammable



Plaques orange :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E  
LQ : 120 ml  
Quantités exemptées (ADR) : E1

### Transport maritime

UN-No. (IMDG) : 1956  
Désignation officielle de transport (IMDG) : GAZ COMPRIMÉ, N.O.S.  
Classe (IMDG) : 2 - Gaz

### Transport aérien

UN-No.(IATA) : 1956  
Désignation officielle de transport (IATA) : GAZ COMPRIMÉ, N.O.S.  
Classe (IATA) : 2

# Oxyde nitrique (0,0001 % à 0,28 %) Azote

## Fiche de données de sécurité

en conformité avec le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 mars 2012 / Réglementation

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations fédérales américaines

##### Azote (7727-37-9)

Figure sur l'inventaire de la TSCA des États-Unis (loi sur le contrôle des substances toxiques)

##### Oxyde nitrique (10102-43-9)

Figure sur l'inventaire de la TSCA des États-Unis (loi sur le contrôle des substances toxiques)

Figure sur la LEP des États-Unis, Section 302

SARA Section 302, Quantités servant à la planification des seuils (QPS)	100
---	-----

#### 15.2. Réglementations internationales

##### CANADA

##### Azote (7727-37-9)

Figure sur la LIS du Canada (Liste intérieure des substances)

Classification SIMDUT	Classe A - Gaz comprimé
-----------------------	-------------------------

##### Oxyde nitrique (10102-43-9)

Figure sur la LIS du Canada (Liste intérieure des substances)

Classification SIMDUT	Classe A - Gaz comprimé Classe C - Matière comburante Classe D Division 1 sous-division A - Matière très toxique provoquant des effets toxiques immédiats et graves Classe E - Matière corrosive
-----------------------	---

##### Réglementations UE

##### Azote (7727-37-9)

Figure dans l'inventaire CE de l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

##### Oxyde nitrique (10102-43-9)

Figure dans l'inventaire CE de l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

##### Classification conforme à la réglementation (CE) No. 1272/2008 [CLP]

Gaz comprimé	H280
Tox. aiguë 4 (Inhalation: gaz)	H332
Irrit. cutanée 2	H315
Irrit. oculaire 2	H319

Texte intégral des phrases H : consulter la section 16

##### Classification conforme à la directive 67/548/CEE [Directive sur les substances dangereuses] ou 1999/45/CE [Directive sur les préparations dangereuses]

#### 15.2.2. Réglementation nationale

##### Azote (7727-37-9)

Figure dans l'AICS (Inventaire australien des substances chimiques)  
Figure dans l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Figure sur l'ECL de la Corée (Liste des substances chimiques existantes)  
Figure dans le NZIoC (inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande)  
Figure dans le PICCS (inventaire des produits et substances chimiques des Philippines)

##### Oxyde nitrique (10102-43-9)

Figure dans l'AICS (Inventaire australien des substances chimiques)  
Figure dans l'IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Figure dans l'inventaire ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles)  
Figure sur l'ECL de la Corée (Liste des substances chimiques existantes)  
Figure dans le NZIoC (inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande)  
Figure dans le PICCS (inventaire des produits et substances chimiques des Philippines)  
Figure sur l'IDL du Canada (liste de divulgation des ingrédients)

#### 15.3. Réglementations des États américains

##### Azote (7727-37-9)

É.-U. - Massachusetts - Liste « Droit de savoir »  
É.-U. - New Jersey - Liste « Droit de savoir » relative aux substances dangereuses  
É.-U. - Pennsylvanie - Liste « Droit de savoir »

# Oxyde nitrique (0,0001 % à 0,28 %) Azote

## Fiche de données de sécurité

en conformité avec le registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 mars 2012 / Réglementation

### Oxyde nitrique (10102-43-9)

É.-U. - Massachusetts - Liste « Droit de savoir »  
É.-U. - New Jersey - Liste « Droit de savoir » relative aux substances dangereuses  
É.-U. - Pennsylvanie - Liste « Droit de savoir » - Liste des risques environnementaux  
É.-U. - Pennsylvanie - Liste « Droit de savoir »

### SECTION 16 : Autres informations

Indication de changements : Fiche de données de sécurité revue conformément au règlement final OSHA relatif à la mise en œuvre du SGH, promulgué le 26 mars 2012.

Autres informations : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la norme sur la communication de renseignements relative aux matières dangereuses OSHA, 29 CFR, 1910.1200. D'autres réglementations gouvernementales doivent être examinées afin de déterminer l'applicabilité de ce produit.

Texte intégral des phrases H :

Tox. aiguë 1 (Inhalation:gaz)	Toxicité aiguë (Inhalation:gaz) Catégorie 1
Gaz comprimé	Gaz sous pression Gaz comprimé
Gaz ox. 1	Gaz oxydants Catégorie 1
Corr. cutanée 1B	Corrosion/irritation cutanée Catégorie 1B
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — (exposition unique) Catégorie 2
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; oxydant
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H330	Mortel par inhalation
H371	Peut provoquer des lésions aux organes

SDS US (GHS HazCom 2012)

*La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses OSHA, 29 CFR, 1910.1200. D'autres réglementations gouvernementales doivent être examinées afin de déterminer l'applicabilité de ce produit. À la connaissance d'Air Liquide America Corporation, les informations contenues dans les présentes sont réputées exactes et fiables à la date indiquée; nous n'offrons cependant aucune garantie quant à leur exactitude, adéquation ou intégralité ni aucune garantie de quelque type que ce soit, expresse ou tacite. Les informations contenues dans les présentes se rapportent uniquement à ce produit en particulier. Si ce produit est combiné avec d'autres matières, les propriétés de tous les composants doivent être prises en compte. Les données peuvent être modifiées en tout temps. S'assurer de toujours consulter les plus récentes versions.*